La Fédération des Parcs et l'INAO renouvellent leur partenariat

L'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ont renouvelé leur partenariat au service du développement des territoires, des signes de la qualité et de l'origine (SIQO) et de la marque Valeurs Parc naturel régional.

Contribuer au développement et à la préservation des territoires

Les deux établissements ont signé une convention de partenariat de 3 ans sur la basé sur la complémentarité de leurs missions dans les territoires. Cette signature vient prolonger le premier partenariat initié entre l'INAO et la Fédération en 2018 au Salon de l'Agriculture.

Cette collaboration souligne l'intérêt partagé des deux établissements en matière de développement et de préservation des territoires et leur volonté d'accompagner le déploiement des pratiques agro-écologiques. La Fédération des Parcs et l'INAO organisent ainsi la mobilisation et les synergies de leurs réseaux respectifs : 58 Parcs naturels régionaux, 8 délégations territoriales de l'INAO, organismes de défense et de gestion des signes d'identification de l'origine et de la qualité.

Il est à noter que les Parcs sont tout particulièrement concernés par les SIQO : 100 % des Parcs sont concernés par au moins une indication géographique (IG) et 95,8 % des communes des Parcs sont concernées par au moins une IG.

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

5 axes de collaboration

Ce partenariat s'appuie sur 5 axes d'actions :

1. Partager les actions sur les SIQO et la marque Valeurs Parc naturel régional : l'objectif est de s'informer mutuellement des projets en cours et d'éviter toute confusion dans l'esprit du consommateur entre la marque Valeurs Parc naturel régional et les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), comme l'Appellation d'origine protégée, le Label rouge ou le bio.
2. Accompagner et sensibiliser à l'agro-écologie : échanges d'expériences et mises en relation seront au programme pour soutenir une agriculture diversifiée, résiliente, rémunératrice, valorisant les ressources locales, préservant la biodiversité et ancrée dans les territoires. Il s'agit également de favoriser l'intégration de critères sur les pratiques agro-écologiques dans les cahiers des charges de produits.
3. Protéger le foncier agricole sous SIQO : l'objectif est de mutualiser des informations et de

sensibiliser les parties prenantes sur les projets d’aménagement sur du foncier agricole au sein du territoire des Parcs naturels régionaux

4. Échanger des données et collaborer sur des sujets communs: la Fédération et l’INAO s’engagent à s’informer mutuellement de l'avancement des démarches portées par chacun : déploiement de la marque Valeurs Parc naturel régional dans les territoires, modification ou création de SIQO, acquisition de nouvelles données géographiques…
5. Communiquer et former : les réseaux respectifs de la Fédération des Parcs et de l’INAO seront informés de l'existence et des objectifs de cette nouvelle convention. Des actions d'information ou de formation sur les missions et actions de chacun pourront être proposées sur des sujets comme les SIQO, l’agroécologie, le fonctionnement des Parcs…

Repères

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est un établissement public administratif, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et agroalimentaires : Appellation d’origine contrôlée (AOC), Appellation d'origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), Label rouge (LR) et agriculture biologique (AB).

Liens utiles
Site Internet de l'INAO
En savoir plus sur le partenariat avec l'INAO